

alerter

informer

signaler

SIGNALEZ à l'ARS

Plateforme de veille et de sécurité sanitaire



0809 400 660

FAX : 02 34 00 02 83 • ars14-alerte@ars.sante.fr

agir pour la santé de tous les normands

ars
Agence Régionale de Santé
Normandie

Quoi?

- Maladies à déclaration obligatoire
- Infections nosocomiales et infections associées aux soins
- Maladies transmissibles en collectivité de personnes âgées ou personnes handicapées
- Cas groupés de maladies ou de symptômes
- Exposition à un agent dans l'environnement, en milieu de soins ou en milieu de travail
- Événements indésirables graves dans les établissements de soins ou médico-sociaux
- Tout évènement susceptible de perturber le fonctionnement de l'établissement ou du système de santé
- Enfin tout évènement que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'ARS...

Pourquoi ?

Pour mettre en oeuvre dans les meilleurs délais les mesures de prévention et de contrôle

Comment?

Par le moyen le plus adapté à l'urgence de la situation

→ téléphone, fax ou mail

Retrouvez les fiches de signalement sur le site

www.ars.normandie.sante.fr

00 ?

SIGNELEZ à l'ARS

Plateforme de veille et de sécurité sanitaire

 **0809 400 660**

FAX : 02 34 00 02 83 • ars14-alerte@ars.sante.fr

La Plateforme de veille et de sécurité sanitaire de l'ARS de Normandie est chargée de recueillir, d'évaluer et de gérer tous les événements susceptibles de représenter une menace pour la santé publique.

Cette plateforme est constituée de professionnels de la veille sanitaire chargés de mettre en place des mesures de prévention et de contrôle adaptées.

Le soir à partir de 18h00, le week-end et les jours fériés, une astreinte assure la veille et la gestion des évènements nécessitant une réponse urgente.

Quand ?

La plateforme est opérationnelle 24h/24h